CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Février 2020

OBJET : Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 108 259 € pour la tranche 2019 du programme pluriannuel 2016/2019, sur une dépense subventionnable de 185 312 €TTC, conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n° 3 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

A l'unanimité
Mesdames CHABAUD et SAEZ, et Monsieur RÉAULT ne prennent pas
part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées